

Depuis deux ou trois jours, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social lui-même nous répète que le vote de principe que nous donnerons en deuxième lecture portera, en réalité, sur le projet de loi présenté il y a quelques mois, mais qu'après en avoir adopté le principe lors de la deuxième lecture, la date d'entrée en vigueur de la mesure sera retardée d'un an, soit au 1<sup>er</sup> juillet 1968. De toute évidence, le gouvernement libéral a violé la promesse qu'il a faite à la population canadienne. Il a trahi non seulement les Canadiens, mais aussi la Chambre des communes, eu égard à ses déclarations et à la confiance qu'il doit inspirer. Vu cette trahison, il est maintenant compréhensible que le peuple canadien ne puisse plus avoir confiance au parti libéral et que la Chambre des communes ne puisse plus ajouter foi aux déclarations d'un premier ministre ou d'un autre ministre libéral à la Chambre, car ils se sont nettement rendus coupables de trahison.

● (4.30 p.m.)

Mais c'est encore pis, monsieur l'Orateur, A mon sens, le gouvernement en général et—bien que je n'aime pas le dire—le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en particulier ont non seulement violé leur engagement et trahi la confiance qu'on avait mise en eux, mais leurs actes ont aidé à miner le régime parlementaire canadien. Au cours de mes 33 ans de campagnes électorales, je crois bien avoir déclaré, à toutes les réunions auxquelles j'ai participé, que je considérais le régime parlementaire comme l'institution la plus parfaite qui soit jamais sortie du cerveau de l'homme pour apporter une solution aux problèmes de l'humanité. Je ne me dédis pas aujourd'hui. Mais c'est aussi ma conviction qu'au cours des années écoulées, et en particulier depuis deux ou trois ans, l'institution du Parlement est minée et si elle a perdu tout son prestige, c'est parce que, dans cette assemblée, nous avons fait trop de personnalités, nous nous sommes trop laissés aller à nos préjugés et nous avons fait preuve de trop d'opportunisme politique. Il en est résulté que le mot même de «politicien» a, pour bien des gens, pris un sens péjoratif. Étant convaincu de la vérité de ce que je dis, j'ajoute encore qu'à mon avis, le gouvernement libéral actuel a fait plus, depuis quelques jours, pour entacher la réputation de notre démocratie parlementaire que tout autre gouvernement, par ses actes, au cours de ces dernières années. Et cela, il l'a fait en trahissant sa parole et la confiance qu'on avait mise en lui.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la plupart des discours qui ont été prononcés à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, et je crois, par conséquent, comprendre

[M. Winch.]

suffisamment la position des divers partis. Les libéraux sont partisans d'un régime d'assurance frais médicaux universel et complet et veulent le voir adopter, dans son principe, mais ils veulent remettre sa mise en application d'une année à l'autre. Les conservateurs sont aussi partisans d'un régime d'assurance-santé universel, mais au lieu d'appuyer le principe tous-risques, ils ont proposé un amendement qui, s'il est adopté, empêchera le Canada de se doter d'un régime d'assurance frais médicaux universel et complet avant 12 ou 14 ans. Voilà ce à quoi ils arriveront s'ils parviennent à leurs fins.

Il appert, de toute évidence, en écoutant les discours des membres de ce parti, que ceux-ci croient que l'assurance universelle tous-risques ne peut être adoptée que si l'on accorde la priorité à l'entreprise privée pour couvrir ces risques. Ceci prouve à suffisance qu'ils mettent les profits de l'entreprise privée dans le domaine de l'assurance médicale au-dessus de la santé et du bien-être du peuple canadien, sous un régime sans but lucratif qui est entre les mains du gouvernement. Voilà, selon moi, une attitude absolument antisociale, inexplicable et irrationnelle à notre époque, de la part d'un parti politique.

Je dois avouer que je ne sais exactement quelle attitude prendront les membres du crédit social et du ralliement créditiste, mais je ne pense pas me tromper en disant que, peu importe l'attitude qu'ils adopteront en définitive, elle sera sans doute déconcertante, car ils ont toujours recours à des expédients politiques.

L'attitude des néo-démocrates est bien connue. Nous souscrivons à un régime universel englobant tous les frais médicaux, au Canada, et nous entendons par là un régime établi dès maintenant. Toutefois, nous consentons à ce que ce régime soit mis en œuvre le 1<sup>er</sup> juillet de l'an prochain et nous ferons de notre mieux pour empêcher tout nouveau délai. Nous avons l'intention de nous constituer, si je puis m'exprimer ainsi, la conscience du parti libéral afin de l'empêcher de se soustraire de nouveau à ses engagements et responsabilités. Comme nous tentons de réformer et de protéger les délinquants, nous allons tenter de réformer et de protéger ces païens qui, sur le plan politique, ont trahi les Canadiens en proposant de différer la mise en œuvre du régime d'assurance frais médicaux.

Nous avons été très heureux d'entendre dire cet après-midi que le ministre des Finances (M. Sharp) prendra la parole au cours de l'étude du bill à l'étape du comité. Personnellement, j'aurais préféré qu'il intervienne au cours de l'étude visant à la deuxième lecture. De fait, il doit à la Chambre et aux Canadiens de faire connaître les motifs sur lesquels il a fondé sa décision